

## **Déclaration de formation des employés sur l'utilisation en toute sécurité des diisocyanates couverts par la restriction 74, annexe XVII, règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).**

La société \_\_\_\_\_ déclare par la présente qu'elle a effectué la formation obligatoire de ses employés sur l'utilisation en toute sécurité des diisocyanates, comme l'exige le règlement (UE) 2020/1149.

Cette formation a été suivie avec succès par tous les employés concernés au 24/08/2023.

La société \_\_\_\_\_ s'engage également à renouveler cette déclaration chaque fois que le statut de formation de ses employés est mis à jour et/ou modifié.

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature et cachet du représentant légal \_\_\_\_\_